



Aix en Provence, le 10 septembre 2008

**Marie France BACCHIALONI** [marie-france.bacchialoni@ac-aix-marseille.fr](mailto:marie-france.bacchialoni@ac-aix-marseille.fr)  
**Pascal HABERT** [ce.phy.habert@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.phy.habert@ac-aix-marseille.fr)  
**Pascal LOOS** [ce.phy.loos@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.phy.loos@ac-aix-marseille.fr)

**A Mesdames, Messieurs les professeurs de sciences physiques et chimiques, fondamentales et appliquées.**

**s/c de Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement**

## **Lettre de rentrée 2008.**

*Cette lettre est téléchargeable sur le [site académique de Sciences Physiques et Chimiques](#), menu Divers, rubrique « La Gazette de l'Inspection », ce qui permet de rendre les liens actifs.*

**Chers collègues,**

La rentrée scolaire est un moment clé : de nouveaux élèves et parfois de nouveaux collègues mais également un certain nombre de nouveautés à mettre en œuvre pour lesquelles nous souhaitons vous apporter quelques informations. L'année 2008-2009 verra l'émergence des principes d'organisation du nouveau lycée et celle de la maquette pédagogique de la classe de seconde.

La [circulaire de rentrée](#), B.O. n°15 du 10/04/08, met l'accent sur les axes de la politique nationale parmi lesquels :

- Scolariser les élèves handicapés
- Du collège au lycée, découvrir les métiers et les formations pour mieux s'orienter
- Assurer l'égalité de dignité des différentes voies de formation en rénovant la voie professionnelle
- Généraliser l'accompagnement éducatif
- Développer l'ouverture à l'Europe dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne

C'est cette dernière recommandation qui a conduit le Recteur de l'académie d'Aix Marseille à organiser un colloque international dont l'un des thèmes a pour titre : *Attractivité des filières scientifiques et technologiques, comment agir ?* qui se déroulera du 21 au 23 octobre 2008 à Marseille.

### **I. LES ENSEIGNEMENTS**

**L' horaire d'enseignement élève est dû, y compris au collège** (1h30 élève en 5ème et 4ème - 2h élève en 3ème) ; il est rappelé dans l'introduction du programme du collège que « La mise en œuvre des activités préconisées par le programme de Physique-Chimie conduit à recommander la constitution, chaque fois que cela est possible, de groupes à effectif réduit **tout en respectant l'horaire élève** ».

L'ensemble d'un programme doit être traité et il est indispensable de travailler avec une progression annuelle précisant le déroulement du programme en fonction du temps.

#### **• Les nouveaux programmes**

Le nouveau programme de troisième entre en vigueur à compter de cette rentrée, clôturant ainsi la mise en place des nouveaux programmes du collège. Une réécriture complète en a été réalisée que vous pouvez consulter ou [télécharger](#) sur eduscol. L'**introduction commune aux disciplines scientifiques** fait partie intégrante de ce programme.

Sur le même site vous trouverez les [documents d'accompagnement](#) de la classe de troisième qui font suite à ceux du cycle central.

Concernant les classes du lycée, les nouveaux programmes concernent :

- La classe terminale ST2S : vous pouvez consulter le [programme](#), les [documents d'accompagnement](#) et les [documents académiques](#) réalisés par vos collègues.
- L'enseignement scientifique en 1<sup>ère</sup> L : outre les thèmes qui ne changent pas : *Représentation visuelle du monde*, et *Alimentation et environnement*, c'est le thème *Physique et chimie dans la cuisine* qui sera enseigné durant les années 2008-2009-2010. Voir le B.O. N° 37 du [1<sup>er</sup> novembre 2007](#).
- Les TPE pour la première S option SVT ou option SI : BOEN n°25 du 19 juin 2008, les nouveaux thèmes du tiers renouvelé sont : « Contraintes et libertés » pour l'ensemble des premières et « Avancées scientifiques et réalisations techniques ».

Des informations et des documents téléchargeables concernant ces nouveaux programmes sont accessibles sur le site académique.

### • La réforme du lycée

La réforme du lycée doit prendre effet à la rentrée 2009 pour la classe de seconde. Quelques informations concernant le lycée professionnel sont déjà consultables sur les sites nationaux. Concernant le lycée général et technologique, les informations seront mises en ligne dès publication. Vous pouvez consulter un [point de situation sur la réforme du lycée](#) sur le site du ministère de l'éducation nationale

## II. LES EXAMENS 2008

Nous remercions tous les collègues qui ont participé aux corrections et aux interrogations lors des examens de la session 2008. Cette participation, indispensable au bon fonctionnement de notre système éducatif, permet la confrontation des pratiques d'enseignement et ainsi, de mieux se situer dans le contexte plus large de l'académie.

### Baccalauréats technologiques

Résultats aux baccalauréats STI (pour plus d'informations, contacter M.. LOOS)

Série	Génie civil	Génie électronique	Génie électrotech.	Génie énergétique	Génie mécanique	Arts appliqués
Nb de candidats	55	578	642	36	537	159
Moyenne Sciences Phys.	8,38	10,47	11,09	12,06	8,67	10,06

Résultats aux baccalauréats STL et SMS (pour plus d'informations, contacter M.. LOOS)

Série	STL BGB	STL CLPI	STL PLPI-CR	SMS
Nb de candidats	269	119	63	1009
Moyenne Sciences Physiques	10,38	9,24 / 8,99 / 8,65 PC/ PHY/CHI	8,05/ 8,03 / 7,59 PCE/ PH-CH/E	11,83

**Baccalauréat S** (hors résultats de la session de remplacement) :

**7338 candidats** dans l'Académie d'Aix-Marseille pour cette session 2008 (hausse de 3% par rapport à l'année précédente)

Spécialité	Physique Chimie	SVT	Mathématiques	Sans spécialité (certains S/BIO et S/SI)
% de la spécialité	35 %	33,5 %	24 %	7,5 %
Moyenne pour la série (S-SVT)	12,8	10,4	13,4	Sans objet
Moyenne pour la série (S-SSI)	14,31	Sans objet	14,37	10,69

Moyenne des notes de l'écrit	Moyenne des notes de l'épreuve d'évaluation des capacités expérimentales	Moyenne des notes globales (écrit + ECE)
<b>11,98 / 20</b>	<b>13,61 / 20</b>	<b>12,74 / 20</b>

### **Historique des résultats du Bac S :**

Année	2006	2007	2008
Moyenne écrit	12,55	9,47	11,98
Moyenne ECE	13,75	13,60	13,61
Taux de réussite académique	87,8	87,1	86, (Mme olivier)

Concernant l'ECE, La statistique des sujets choisis par les établissements sera prochainement en ligne sur le site pédagogique académique.

### **III. PLAN ACADEMIQUE DE FORMATION**

L'offre de formation ainsi que les procédures et les documents nécessaires à une inscription sont disponibles sur le site :

[http://www.ac-aix-marseille.fr/public/jsp/site/Portal.jsp?page\\_id=311](http://www.ac-aix-marseille.fr/public/jsp/site/Portal.jsp?page_id=311)

Pour les stages à candidature individuelle dont le contenu a été mis en ligne sur le site pédagogique, la date limite d'inscription est le **22 septembre 2008**

Des actions à public désigné sur l'option MPI, les options de détermination dites article 34, la liaison collège-seconde, la liaison écoles-collège dans les réseaux ambition réussite, la sécurité chimique, les évolutions récentes de l'électricité industrielle, l'évaluation en CCF sont également proposées. Pour les formations d'équipes, la date limite d'inscription est le **29 janvier 2009**.

### **IV. GESTION DE CARRIERE DES ENSEIGNANTS - INSPECTION**

● **La notice destinée à l'inspection** : Un certain nombre d'informations nous est nécessaire chaque année pour émettre des avis sur vos pratiques professionnelles en vue d'un passage à la hors-classe ou d'un changement de corps. Il est donc indispensable d'actualiser la notice individuelle d'inspection. Nous vous rappelons que cela ne peut se faire que sur un site ([lien direct](#)) accessible depuis la page d'accueil du [site académique](#). *L'accès à ce site nécessite d'avoir préalablement activé sa messagerie académique. En cas de difficulté d'accès, vous consulterez votre chef d'établissement.*

● **Les documents à présenter au moment d'une inspection**

Une inspection est le moment où le point est fait sur les pratiques professionnelles et sur la carrière du professeur. Elle comprend l'observation d'une ou plusieurs séances en classe avec les élèves et l'analyse des outils d'enseignement, puis un entretien. L'inspecteur rédige ensuite un rapport, ce qui entraîne une évolution de la note pédagogique du professeur (**celle-ci lui sera communiquée après harmonisation durant le premier semestre de l'année scolaire suivante**).

Pour permettre l'évaluation de l'ensemble des activités professionnelles, il est donc nécessaire qu'un certain nombre de documents soit présenté lors d'une inspection :

- les cahiers de textes des différents niveaux où vous enseignez,
- la progression annuelle établie (pour les différentes classes),
- la liste des travaux pratiques réalisés et les fiches d'activités distribuées aux élèves lors des séances de travaux pratiques ou d'enseignement,
- les textes des évaluations réalisées ainsi que les notes obtenues,
- les moyennes trimestrielles des élèves (pour les différentes classes),
- quelques classeurs d'élèves, regroupant pour chacun d'eux les prises de notes en classe et les évaluations ainsi que les comptes rendus d'activités, de TP.

Les inspecteurs sont sensibles à l'engagement du professeur au sein de son établissement, qu'il s'agisse de parfaire sa propre formation, de contribuer à celle des collègues débutants, de travailler en interdisciplinarité ou plus généralement d'œuvrer à l'amélioration de l'enseignement dispensé et à la réussite des élèves. De nombreux enseignants sont impliqués dans des activités innovantes ne relevant pas du cadre obligatoire (ateliers et projets scientifiques, mise au point d'activités informatiques, partenariats avec des organismes de recherche ou industriels...).

Nous souhaitons donc que vous nous fassiez part des projets ou ateliers dans lesquels vous êtes engagé et des actions accomplies pour valoriser les sciences ou pour favoriser la réussite de vos élèves. Ces initiatives permettent une approche motivante de notre discipline et contribuent à son indispensable évolution.

## V. LE LABORATOIRE

Il est demandé à tous les coordonateurs de laboratoire de s'inscrire sur la liste de diffusion spécifique qui lui permettra d'accéder à un espace réservé. Pour ce faire vous devez en faire la demande au Webmestre : [denis.regaud@ac-aix-marseille.fr](mailto:denis.regaud@ac-aix-marseille.fr)

Conformément à la législation ([Décret n° 2002-460 du 4 avril 2002](#) ) il est impératif d'évacuer les échantillons radioactifs et les sources scellées de plus de 10 ans ou d'une activité supérieure à celle prescrite par le décret (pour le Cs137, il s'agit de 10 kBq)

Un recensement de ces sources sera effectué au cours du premier trimestre. Vous trouverez début octobre sur l'espace dédié au responsable de laboratoire un fichier type à télécharger, à renseigner et à transmettre à [Michel.Ramponi@ac-aix-marseille.fr](mailto:Michel.Ramponi@ac-aix-marseille.fr) **avant le 10 novembre 2009**

Pour le collège, une liste du matériel recommandé a été mise au point l'année passée par un groupe d'enseignants de l'Académie ; elle est disponible sur le site académique en cliquant sur le lien :

[Matériel recommandé pour le collège.](#)

Cette liste exhaustive indique les quantités et aussi les prix indicatifs, ce qui permet de bien cerner les caractéristiques du matériel répertorié. Cette liste a été remise aux Conseils Généraux et constitue une aide à la décision visant à utiliser de façon optimale les crédits disponibles.

## VI. LES ACTIONS LIEES A LA CULTURE SCIENTIFIQUE

- **Fête de la Science** : La 17<sup>ème</sup> édition de la fête de la science se déroulera du **17 au 23 novembre 2008**.

- Initier et animer des **ateliers scientifiques ou des projets culturels**.

Ces activités permettent aux élèves de « faire des Sciences » en dehors du cadre des programmes et des horaires scolaires. Elles relèvent de la démarche de projet et sont gérées par la DAAC. Il est important dans un premier temps de déterminer le type de dispositif dont relève l'activité que vous souhaitez conduire et pour cela il vous suffit de vous rendre sur le site de la DAAC à l'adresse

[http://www.ac-aix-marseille.fr/public/jsp/site/Portal.jsp?page\\_id=125](http://www.ac-aix-marseille.fr/public/jsp/site/Portal.jsp?page_id=125)

Par ailleurs, la saisie des demandes, conjointes du PAPet de l'établissement s'effectue en ligne, par voie informatique durant le mois de mars, la date de clôture sera précisée. Pour 2008-2009, environ 50 pour 35 l'année précédente, projets et ateliers ont été proposés par des enseignants de Sciences Physiques.

- **AMA 09** : l'année 2009 a été déclarée *année mondiale de l'Astronomie* par L'Unesco, ce qui donnera lieu à diverses manifestations et expositions réalisées par la communauté des astrophysiciens des différents observatoires du pôle Sud Est et les associations d'astronomie de notre région. Magnifique incitation pour aller avec vos élèves, accompagné des chercheurs professionnels ou amateurs, explorer l'Univers dans le cadre d'un projet interdisciplinaire !

- **Sciences à l'Ecole**, dispositif d'initiative ministérielle ayant pour objectif d'initier et soutenir des projets de culture scientifique dans l'enseignement du second degré (collèges, lycées, classes préparatoires) et contribuer ainsi au développement des vocations scientifiques chez les jeunes. Elles sont fondées sur la pluridisciplinarité et le partenariat, favorisant l'innovation pédagogique. Elles s'inscrivent en particulier au sein des dispositifs transversaux, des ateliers scientifiques et techniques et des clubs scientifiques.

<http://www.sciencesalecole.org/>

## VII. TICE

Nous vous signalons l'existence de [Tic'Edu](#) qui est une lettre numérique donnant de nombreux exemples d'utilisation des TICE dans l'enseignement des Sciences Physiques et Chimiques et la richesse des informations mises en ligne sur le site académique pour tous les niveaux d'enseignement.

**Nous sommes à votre disposition pour tout complément d'information et vous souhaitons une bonne année scolaire.**

**Marie-France BACCHIALONI, Pascal HABERT, Pascal LOOS**  
**IA-IPR de Sciences physiques et chimiques fondamentales et appliquées**